



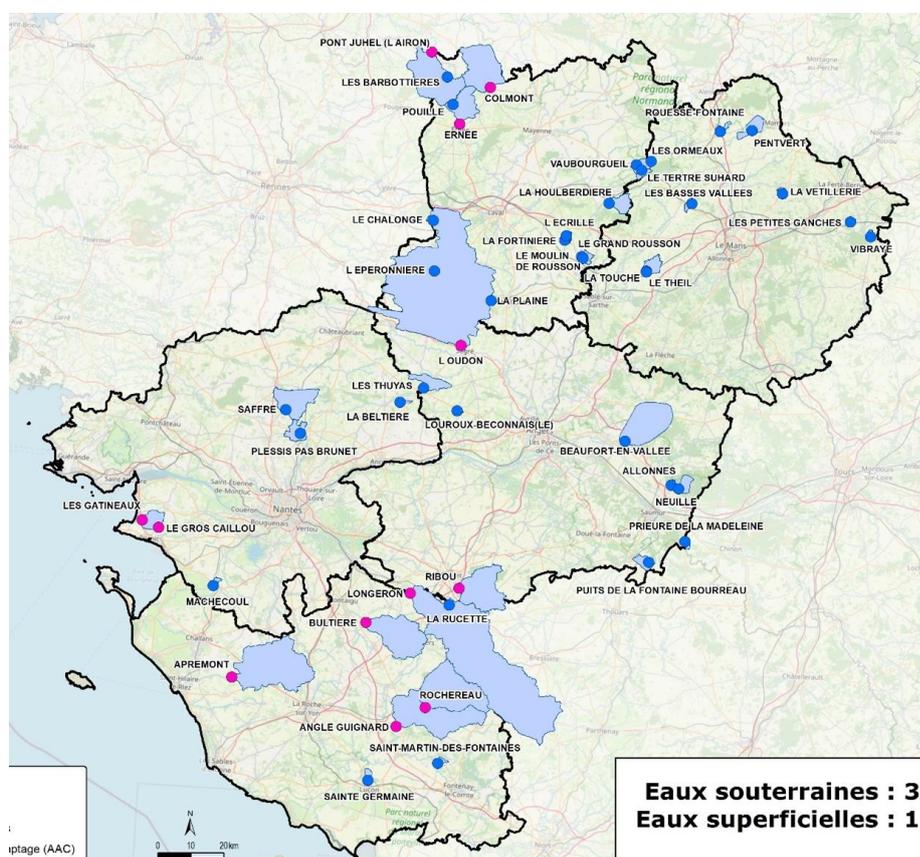
SESSION PLENIERE DU 23 MARS 2023 PLAN D'ACTION EAU POTABLE

La Région présente son plan d'action « Eau Potable », sur lequel le CESER porte son avis lors de la session du 23 mars 2023.

La CGT étant en mobilisation contre la réforme des retraites, elle n'a pas participé au débat sur cette contribution.

Le plan d'actions « eau potable » a pour objectif d'améliorer la qualité de la ressource des 47 captages prioritaires sur les 480 que compte la région. Il regroupe donc les actions portées par la Région, dans le cadre de ses compétences, pour mettre en œuvre la stratégie régionale adoptée en 2021.

Rappelons qu'en Pays de la Loire, seules 11 % des masses d'eau sont en bon état.



[L'AVIS DU CESER \(disponible ici\)](#)

Le CESER attire l'attention sur le niveau d'efforts à réaliser d'une extrême importance, ce qui légitime la Région dans son rôle d'animation et de coordination.

Dans cette optique, il souligne l'exigence à apporter par la Région sur les enjeux de services rendus par la biodiversité, par les solutions fondées sur la nature (arbres, haies mais aussi et surtout, zones humides). La Région doit aussi dans un souci d'efficacité, coordonner l'ensemble des projets qui seront financés dans le cadre notamment du fonds vert.

Il indique que la conférence régionale sur l'eau doit être active sur cette politique. **De nombreuses mesures ont été engagées mais le CESER rappelle qu'il faut les approfondir pour parvenir à des résultats plus probants en la matière.** La limitation des transferts de polluant, le dispositif liger bocage¹, l'agroforesterie, l'aide aux développements des zones humides ainsi que les actions de sensibilisation dans le monde agricole vont dans le bon sens.

Le CESER rappelle cependant que l'agriculture permet de satisfaire les besoins alimentaires de notre pays et que la volonté de la Région de faire de l'eau un sujet d'innovation et de recherche doit permettre de maintenir une production suffisante. De plus, les agriculteurs étant dans un contexte de concurrence internationale, leur revenu doit être préservé afin d'éviter la délocalisation de certaines productions avec des denrées qui ne respecteraient pas nos normes de production.

[QUELQUES COMMENTAIRES DE LA CGT \(NON LUS EN SESSION\)](#)

Pour la CGT, l'accès à l'eau et à son assainissement est un défi pour notre siècle. Avec l'air, il n'existe pas d'élément naturel plus nécessaire à toute vie. C'est un bien vital, fondamental, social, et un patrimoine commun à tous. Cette ressource unique ne peut être remplacée par aucune autre. Après deux ou trois jours sans boire d'eau douce, tout être humain meurt. Nous utilisons l'eau pour nous nourrir, pour notre hygiène et notre salubrité publique ainsi que pour toutes nos productions. Elle est aussi indispensable que l'air à la vie et elle participe à l'équilibre écologique, au maintien de l'environnement naturel, de sa diversité et de sa qualité.

¹Ce dispositif permet de soutenir des projets de plantation, de réhabilitation, de préservation et de reconquête des complexes bocagers et agroforestiers en Pays de la Loire.

Dans une région où tous les noms de départements qui la compose sont liés aux cours d'eau qui les traverse, l'eau doit être appréhendée globalement entre grands et petits cycles.

Les diverses mobilisations régionales de 2016, puis 2019 et enfin 2021 dénotent une volonté d'agir. La méthode de mise en mouvement des différents acteurs par des réunions régulières concernant 47 points de captages sur les 400 qui existent et la volonté affichée de créer des dynamiques de terrain afin d'essayer sur les bonnes pratiques sont des efforts louables mais semblent dérisoires face à l'ampleur du constat régional : **il faut travailler sur l'ensemble des masses d'eau sous-terraines et de surface, et pas sur les seuls points de captage**, alors que la moitié des masses d'eau sont dégradées par la présence de pesticides, avec seulement 11% des masses d'eau régionales en bon état écologique.

L'amélioration de la coordination et d'animation proposée par l'exécutif régional peut être rendue plus efficace grâce à différents leviers :

- La **cohérence des différents schémas** (SDAGE ,PGRI) grâce à un SRADDET plus exigeant.
- L'**utilisation des fonds verts** en lien avec la DREAL et de leur coordination sur le territoire ligérien. Bien sûr, le progrès de ces projets de territoires passe par les continuités écologiques et les solutions fondées sur la nature et l'amélioration des effets sur la biodiversité.
- Une **montée en charge des qualifications** des élus, face aux effets du changement climatique et aux diverses tensions que cela génère.
- une **nouvelle stimulation de la « démocratie de l'eau »**, mettre les ligériens au cœur de l'action sur les 3 territoires d'expérimentations évoqués dans la présentation par les élus régionaux.
- Et enfin, afin de consolider le volet préventif des plans d'action, une **coordination plus étroite des politiques publiques avec les services publics** serait judicieuse. En effet, le Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines (SIGES), ainsi que le Bureau Recherche Géologiques et Minières (BRGM) réalisent depuis 2022 un projet régional. Il porte sur la qualité des

eaux brutes destinées à la consommation humaine (EDCH) vis-à-vis des pesticides et de leur métabolites et ceci dans le cadre d'un partenariat avec la DREAL, l'agence régionale de santé et la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Cette action commune permettrait à terme de réduire les coûts exorbitants qu'acquittent les Ligériens dans la dépollution des eaux.

La CGT s'interroge sur la phrase de l'avis :

« le SRADDET peut fixer un objectif de 100% de protection de captage » : c'est pour nous un impératif.

VOTES : l'avis a été adopté à par 66 voix pour, 7 abstentions et 3 contre.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21